

2040116166303 Inès PASQUEREAU

4. emploi

2040116166303 Inès PASQUEREAU

4. emploi (suite)

- Catégorie d'emploi particulier : travailleur à domicile employé de maison assistante maternelle
 autre :
(précisez)
- Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG Mbre/Pdt du Directoire
 Mbre du Cons. de surveillance Pdt d'une association Mbre d'un GIE Associé/actionnaire
 autre :
(précisez)
- Horaire de travail : (en heures)
- salarié au forfait oui non — Précisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours
- | | | |
|--------------|------------------------------|--------|
| hebdomadaire | mensuel | annuel |
| _____ | ou _____ 151.67 ou _____ | |
| _____ | ou _____ 35.39 ou _____ | |
- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : _____
- du salarié : _____
- motif en cas de différence : travail à temps partiel
 autre motif :
(précisez)

5. motif de la rupture du contrat de travail

- 11 licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire
12 licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement
14 licenciement pour motif économique
15 licenciement pour fin de chantier ou d'opération
20 licenciement pour autre motif :
(précisez) :
- 25 autre rupture pour raison économique (Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.)
31 fin de contrat à durée déterminée
32 fin de mission d'intérim
81 fin de contrat d'apprentissage
33 rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail
95 rupture anticipée du CDD pour faute grave
82 résiliation judiciaire du contrat
83 rupture pour force majeure ou fait du prince
84 rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage
- 34 fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur
35 fin de période d'essai à l'initiative du salarié
36 rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur
37 rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié
38 mise à la retraite par l'employeur
39 départ à la retraite à l'initiative du salarié
59 démission
43 rupture conventionnelle
110 rupture conventionnelle collective
 rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
111 rupture dans le cadre d'un accord de performance collective
115 licenciement du collaborateur parlementaire (Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)
 rupture conventionnelle (fonction publique)
 démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire
60 autre motif :
(précisez) :

2040116166303 Inès PASQUEREAU

6.1 salaires des 36 mois civils complets précédent le dernier jour travaillé et payé

Portez dans ces cadres les salaires correspondant aux 36 mois civils précédant le dernier jour travaillé et payé. (Ex : dernier jour travaillé et payé : le 25/01/2020, indiquez les salaires du 01/01/2017 au 31/12/2019)

Dernier jour travaillé payé :

2040116166303 Inès PASQUEREAU

6.1 salaires des 36 mois civils complets précédant le dernier jour travaillé et payé (suite)

Portez dans ces cadres les salaires correspondant aux 36 mois civils précédant le dernier jour travaillé et payé. (Ex : dernier jour travaillé et payé : le 25/01/2020, indiquez les salaires du 01/01/2017 au 31/12/2019)

6.2 primes et indemnités de périodicité différente des salaires, non mentionnées dans le cadre 6.1

ATTENTION : les indemnités de départ ou compensatrices de congés payés doivent figurer dans la rubrique 6.3.

Primes ou indemnités à périodicité liées à l'activité du salarié

Primes ou indemnités exceptionnelles liées à l'activité du salarié

**POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI,
LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

www.pole-emploi.fr - candidat - m'inscrire / me réinscrire.

2040116166303 Inès PASQUEREAU

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)**salaire** (versé après le dernier mois civil mentionné au cadre 6.1)

| Période du 1 | Date de paiement 2 | Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3 | Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés Utilisez la même unité de mesure que dans la colonne 3 4 | Salaire mensuel brut soumis à contributions d'assurance chômage 5 |
|--------------------|--------------------------|---|---|--|
| 16/08/2021 | 20/08/2021 | 28/08/2021 35.39 heure(s) | | 363.01 |

indemnité compensatrice de congés payésMontant : EURL'indemnité est-elle due par une caisse professionnelle ? oui nonSi oui, précisez laquelle : et précisez le nombre de jours ouvrables 5**total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles
ou transactionnelles inhérentes à la rupture**• Montant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : EUR

dont indemnités :

- légale de licenciement spéciale de licenciement
(Art. L. 1234-9 du C. du T.) spécifique de licenciement
(Art. L. 1235-15 du C. du T.)
- minimale de rupture conventionnelle due aux journalistes
(Art. L. 1237-13 du C. du T.) légale de clientèle
Montant correspondant à celui de l'indemnité légale de licenciement légale due au personnel
navigant de l'aviation civile
 de fin de contrat à durée déterminée 36.30 versée à l'apprenti en application de
l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T. due en raison d'un sinistre
 de fin de mission compensatrice de compte
 de départ à la retraite épargne temps (CET)
 autres indemnités légales

• Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) : EUR

• Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) : EUR

Une transaction est-elle en cours ? oui* non

*Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à Pôle emploi.

7. avance du régime de garantie des salaires

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, une avance de l'AGS :

a-t-elle été perçue ? oui Pour quelles créances : non Motif :est-elle à percevoir ? oui Pour quelles créances : non Motif :**8. authentication par l'employeur**

Je soussigné(e), (nom) : LIOT (prénom) : Gérard

agissant en qualité de :

- chef d'entreprise directeur comptable mandataire liquidateur
 gérant chef du personnel administrateur judiciaire autre Maire de la commune
(précisez)

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la Direccete ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À Aussac-Vadalle le 23/08/2021

Signature

Cachet de l'entreprise

Personne à joindre concernant cette attestation :
CROIZARD Céline

Téléphone : 05 45 20 61 60